

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2016

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le mardi 3 mai 2016 à 20h30 à la mairie de LADINHAC sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 26 avril 2016.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Monique CANTAREL, Philippe CASTANIER, Marguerite LABORIE, Fabien LONGUECAMP, Ghislain SERIEYS.

Étaient représentés :

Monsieur Roland MAFFRE par Monsieur Clément ROUET

Madame Catherine JAMMES par Monsieur Fabien LONGUECAMP, elle suivait par ailleurs la réunion par audioconférence.

Étaient excusés :

Madame Christelle GARRIGOUX et Monsieur Gilbert DELPUECH

Secrétaire de séance : Monsieur Ghislain SERIEYS

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 AVRIL 2016

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II. LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire indique que la ligne de trésorerie contractée par la Commune arrive à échéance le 12 mai 2016.

Dès lors, il invite le Conseil à envisager soit l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie, soit la contraction d'un prêt à court terme.

Pour chacune des solutions proposées Monsieur le Maire présente les tenants et les aboutissants puis il invite le Conseil à délibérer.

(Arrivée de Philippe CASTANIER)

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie de 100 000 € à un taux de 1.348% ; les frais de commission s'élevant à 200 €.

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2016

III. PERSONNEL COMMUNAL

- **Avis du Comité technique fixant les ratios d'avancement de grade pour les adjoints administratifs**

Monsieur le Maire présente les ratios retenus pour l'avancement de grade des adjoints administratifs de la Commune et invite le Conseil à accepter l'avis rendu.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avis du Comité Technique.

- **Création d'un emploi d'Adjoint administratif 2ème classe**

Monsieur le Maire a proposé à Marie-Laure GAUZINS de porter son temps de travail à 35h par semaine.

Il indique que Marie-Laure GAUZINS a accepté la proposition.

En conséquence, il invite le Conseil à donner son accord pour la création d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à raison de 35 h par semaine.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

- **Création de deux nouveaux emplois suite à la demande de changement de cadre d'emplois d'Yvette BRUGNHES**

En contrepartie de la suppression de l'emploi d'Adjoint technique 2ème classe à raison de 33h par semaine, Monsieur le Maire propose au Conseil la création de deux nouveaux emplois à savoir d'une part un emploi d'Adjoint technique 2ème classe à raison de 26h par semaine et d'autre part d'un emploi d'Adjoint d'animation 2ème classe à raison de 7h par semaine.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur la création des deux nouveaux emplois.

- **Contrat CUI CAE**

Monsieur le Maire expose que le contrat d'André MAYADE prendra fin au 1er juillet 2016. Il indique par ailleurs qu'André MAYADE pourra faire valoir ses droits à la retraite à compter du 8 février 2017.

Dès lors, il propose le renouvellement du contrat d'André MAYADE, aux mêmes conditions, pour huit mois du 1^{er} juillet 2016 jusqu'au 1^{er} mars 2017.

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2016

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement du contrat de Monsieur André MAYADE jusqu'au 1^{er} mars 2017.

III. ECOLE NUMERIQUE

S'agissant du projet d'école numérique, pour des raisons de commodités, Monsieur le Maire propose que la Commune adhère au groupement de commandes porté par la Commune de Montsalvy s'agissant d'une part des travaux de réseaux et d'autre part de l'achat du matériel.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'adhésion de la Commune au groupement de commandes porté par la Commune de Montsalvy.

IV.FINANCEMENT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire rappelle les conditions de financement du tracteur communal à savoir un emprunt de 53 000 € sur 7 ans au taux annuel de 0.66%.

La première échéance interviendra en août 2016, la livraison du tracteur en juillet 2016.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour procéder à la signature des documents relatifs au financement du tracteur.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au financement du tracteur.

V. REHABILITATION DES LOGEMENTS CARRIER

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'en raison de la récente modification apportée aux dispositifs de soutiens à l'intérêt public local, il est nécessaire que le Conseil donne son accord pour solliciter le soutien à l'investissement public local auprès de la Préfecture.

Cette modification ne remet pas en cause l'accord oral de financement donné par la Préfecture à hauteur de 30% suite à notre demande de DETR.

Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du Conseil pour solliciter le soutien à l'investissement public local auprès de la Préfecture en remplacement de la demande de DETR.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter le soutien à l'investissement public local.

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2016

VI. JOURNEE DE SOLIDARITE

Monsieur le Maire propose d'accorder la journée du lundi de Pentecôte aux agents communaux. Elle sera chômée pour tous et l'école sera fermée.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

VII. DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Suite à la démission de Monsieur Jean-Fabien CHAZOULE, le poste de délégué au Comité National d'Action Sociale est à pourvoir.

Monsieur le Maire propose au Conseil que Madame Monique CANTAREL remplace Monsieur Jean-Fabien CHAZOULE.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

VIII. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015

Monsieur le Maire indique que le rapport peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/15089>

Monsieur le Maire invite le Conseil à adopter le RPQS assainissement collectif et eau potable 2015.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport 2015.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de l'Association BOOGIE WOOGIE de LAROQUEBROU**

Dans le cadre de l'organisation de son prochain festival, l'association BOOGIE WOOGIE a contacté la Commune afin de connaître les possibilités de fourniture d'un chapiteau pour la période du 10 au 20 août 2016.

COMMUNE DE LADINHAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2016

Le règlement intérieur de la Commune ne permettant pas la location du chapiteau communal à une personne extérieure de la Commune, le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, ne peut réserver une suite favorable à la demande.

- **Travaux de coupe d'arbres**

Afin d'éviter toute détérioration de l'église et de son mur d'enceinte, Monsieur le Maire propose de faire procéder à la coupe des arbres les plus proches de l'église, conformément aux recommandations transmises, en 2015, par le comité du concours départemental des villages fleuris.

Il propose également de faire couper le sapin qui se trouve devant la mairie et dont les racines soulèvent le revêtement ainsi qu'un sapin situé en proximité de la salle des fêtes.

Ces coupes pourraient être réalisées à l'automne.

Chaque arbre coupé serait remplacé par un nouvel arbre dont l'essence reste à déterminer.

- **Concours Village Fleuri**

Monsieur le Maire indique que la Commune a été inscrite au concours départemental des villages fleuris 2016.

- **Aménagements paysagers**

Monsieur le Maire présente les aménagements paysagers proposés par le cabinet TEYSSOU dans le cadre du réaménagement de l'accès à la cantine et recueille les avis des membres du Conseil. Il indique également que le marché à procédure adaptée sera prochainement lancé.



Aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif :

Monsieur le Maire attire l'attention des personnes de la commune qui ont sollicité l'aide pour la réalisation des travaux de réhabilitation de leur installation d'assainissement sur le fait qu'ils doivent impérativement avoir réalisé les travaux avant la fin du mois d'août 2016 sous peine de perdre le bénéfice de l'aide accordée.

Les travaux doivent être terminés et les factures adressées à la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy avant fin août 2016. Il n'y aura pas de prorogation de délai.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 9 juin 2016 à 20h30.

Ont signé Monsieur Clément ROUET, Maire et, Ghislain SERIEYS, secrétaire de séance.